

Paris, le 27 mars 2018

Communiqué de presse

Avis du CCSF : Liste nationale des termes et des définitions des services rattachés à un compte de paiement

En application de la directive européenne du 23 juillet 2014 sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement (PAD), le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a adopté à l'unanimité le 20 mars 2018, un Avis présentant la liste nationale des termes et définitions des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

En effet, afin de permettre aux clients de comparer plus simplement les services bancaires d'un prestataire à l'autre dans toute l'Europe, la directive prévoit la mise en place, au niveau de chaque État, d'une liste des 10 à 20 services bancaires les plus représentatifs.

La liste publiée par le CCSF est issue d'un travail d'harmonisation entre les services considérés comme représentatifs en France et dans l'Union européenne. Les termes qu'elle comporte ont vocation à être intégrés au Code Monétaire et Financier et à figurer notamment dans l'information tarifaire et le relevé annuel des frais fournis gratuitement aux consommateurs.

Pour consulter l'Avis du CCSF où figure la liste nationale des termes et des définitions associées des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement, cliquez [ici](#).

Le CCSF est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.

Contact presse :

Anne Carrère, Responsable de la Communication et des Affaires publiques Tél : 01.42.92.25.09